

Délibération n°B-2021-62

Don d'un moteur à l'Union régionale des sapeurs-pompiers du Sud-Méditerranée

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 29 septembre 2021
Présents : 5 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 5
Procuration :

Résultats du vote :

Voix "pour" :
Voix "contre" :
Abstentions :

TITULAIRES		
	Présent	Excusé
M. Yves KRATTINGER	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOTT	X	
M. Thomas OUDOT	X	

Etaient également présents

M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours

Madame Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction du service départemental d'incendie et de secours

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre, à dix-sept heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-Major du SDIS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°B-2021-27 du 09 juin 2021 relative à la réforme de véhicules et matériels,

Vu la délibération n° CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le colonel Stéphane HELLEU, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le VTU Renault Master immatriculé BY-448-KJ a été réformé par délibération n°B-2021-27 en date du 09 juin 2021.

Initialement, les services techniques du SDIS avaient souhaité conserver le moteur et la boîte de vitesse et les utiliser, si nécessaire, en tant que pièces détachées pour d'autres de nos véhicules.

Il s'avère que le SDIS ne dispose plus dans sa flotte automobile de véhicule équipé de ce type de moteur.

En parallèle, le SDIS a reçu une demande de cession d'un moteur de VSAV de type Renault Master par courrier ci-joint en date du 12 septembre 2021. En effet, l'Union Régionale des

sapeurs-pompiers du Sud-Méditerranée a besoin de ce moteur pour reconditionner un véhicule food-truck.

La boîte de vitesse est quant à elle toujours conservée au groupement technique du SDIS.

Décision

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité**, le don du moteur du VTU Renault Master immatriculé BY-448-KJ réformé à l'Union régionale des sapeurs-pompiers du Sud-Méditerranée.

Le président du conseil d'administration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20211011-B-2021-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2021
Affichage : 19/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Yves KRATTINGER



Saint Zacharie, le 12 septembre 2021

Lieutenant Pierre BINAUD
Président de l'Union Régionale
Des Sapeurs-Pompiers Sud Méditerranée
Centre de Secours
Avenue Paul Gaimard
83640 SAINT ZACHARIE

A Colonel Stéphane HELLEU
Directeur du Service Départemental
D'Incendie et de secours de Haute Saône
4 rue Raymond et Lucie AUBRAC
BP 40005
70001 VESOUL Cedex

Réf : PB 21091201

Objet : Demande de cession d'un moteur de VSAV de type Renault Master

Monsieur le Directeur,

L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers de Sud Méditerranée est actuellement à la recherche d'un moteur de VSAV de type Renault Master afin de reconditionner son véhicule food-truck destiné à la logistique des diverses manifestations et actions que nous engageons dans le cadre de nos activités.

Le Capitaine Jean-Pierre PIC, Président de l'Union Départementale des Hautes Alpes et Président de la Commission Technique Nationale, nous ayant informé que vous disposiez de ce type de moteur sur un véhicule accidenté, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance pour la cession de ce moteur afin que nous puissions procéder à la réparation de notre food-truck.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, je reste dans l'attente de vous lire.

Veillez, agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Lieutenant Pierre BINAUD

Président de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers Sud Méditerranée

